



Demande de naturalisation

Par **Naifsou**, le **16/01/2021** à **12:44**

Bonjour,

Je suis un étranger qui vit en France en séjour irrégulier depuis plus de 5 ans.

Par ailleurs, ma grand-mère décédée est Française. Est ce qu'il y aurait une possibilité ou une démarche pour que je puisse hériter de la nationalité française par filiation ?

Je suis qualifié pour travailler et j'ai pas mal d'expérience dans le domaine associatif.

Merci par avance

lanesouf

Par **amajuris**, le **16/01/2021** à **13:35**

bonjour,

en matière de nationalité française par filiation, ce qui compte, c'est la nationalité de vos père et mère à votre naissance.

la nationalité française de votre grand mère n'a aucune utilité pour vous.

vous ne pouvez donc pas prétendre à la nationalité française par filiation.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

salutations